



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120320

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/11/2021 19H13 C:024861 I:29831
V/REF : 152707
V/Appel du Samedi 13/11/2021 a 19H13

**CRISTAL HABITAT
LE CRISTAL
1, PLACE DU FORUM
73025 CHAMBERY CEDEX**

V/REF.IMM. 0004
IMMEUBLE : LE SABAUDIA "A"
ORADOUR SUR GLANE
73000 CHAMBERY

Voglans, le 24 Décembre 2021

Référence Marché: 2018120091-000001

LOCALISATION : ALLEE(S)N0 265 RUE ORADOUR/GLANE, APPEL DE MME DIAS, 2E ETAGE,
0479627190

MOTIF : FUITE DU CUMULUS

Donneur d'ordre : Ste Cristal Habitat Urg

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 13/11 A 19H13 : APPEL TRANSMIS A LA SOCIETE SERVIMO

LE 13/11/2021 A 21H15 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME DIAS.
CONSTAT D'UN DEFAUT D'ETANCHEITE AVEC ECOULEMENT D'EAU SUR LE JOINT DE
RESISTANCE ELECTRIQUE DU CUMULUS.
ISOLATION DU FAISCEAU CUMULUS AU TABLEAU ELECTRIQUE.
POSE CONSERVATOIRE D'UNE BASSINE SOUS LE CUMULUS.

OBSERVATIONS : CV AB EMAIL en CC le 28/11/21 a 22H18 l.pedretti@cristal-habitat.

CV AB Email envoyé le 28/11/21 a 22H18 _ . Ctre Relation Client

RE LCOMPTER EMAIL en CC le 15/11/21 a 07H27 p.defrancesco@cristal-habitat

RE LCOMPTER Email envoyé le 15/11/21 a 07H27 Mme S. RICHARD

PREVOIR LE REMPLACEMENT DU CUMULUS VERTICAL DE 100 LITRES.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120320

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures -	Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,75	H(s)	Plomb./Electr./	Serrure le 13/11	1	112,12
					196,21
			TOTAL H.T.		196,21
			T.V.A. a 10,00%		19,62
			TOTAL T.T.C.	En EURO	215,83

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Cristal Habitat

ENGAGÉ POUR VOS PROJETS

n°SIRET 747 020 345 00035 Code APE : 702A

Cristal Habitat
CS 72519
73025 CHAMBERY CEDEX .
AGENCE SUD • 04 79 71 88 44

RETROUVER NOS SERVICES SUR

cristal-habitat.fr

13/11
19h13

Entreprise

Référence : 0201822
Téléphone : 04.79.52.08.82

OS ENTREPRISE 152707

SERVIMO SAVOIES

Demandeur

Locat. présent : MLE DIAS CARMINA
Entré le : 01/04/2009
Téléphone : 04 79 62 71 90

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Intervention

Etablie par SANDRINE RICHARD le : 29/11/2021
Date exécution prévue : 30/11/2021
Nature travaux : HDL ENTRETIEN COURANT
N° affaire : 1 285 839

Lieu d'intervention

MLE DIAS CARMINA
265 RUE ORADOUR SUR GLANE
73000 CHAMBERY

Observations

ME CONTACTER SI BESOIN : S. RICHARD au 06.21.23.15.30

DIAS BON DE REGUL SERVIMO du 29/11/2021

Travail	Désignation	Qté
CHEA502	CUIS - CUISINE	
REPARTION DU CUMULUS		1,00

Demande de travaux établie par SANDRINE RICHARD le 29/11/2021

Signature :

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
01004-00001-00004-00046 H / Type 4 / 02 Etagé : 02 265 RUE ORADOUR SUR GLANE 73000 CHAMBERY	MLE DIAS CARMINA entré le 01/04/2009 Resp batiment : Sud RICHARD S. SANDRINE RICHARD	Fixe : 04.79.62.71.90
Information Amiante : Pas de diagnostic disponible		

N.B. : l'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions et informations nécessaires pour que les travaux demandés soient réalisés dans le respect des règles qui régissent la sécurité des biens et des personnes

Bon de contrôle 152707		
Entreprise/Fournisseur	Locataire	Travaux contrôlés par
Nom :	Nom :	
Date fin de travaux :		
Visa Entreprise :	Visa Locataire :	Visa :

Observations:

CRISTAL HABITAT



ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Cristal Habitat

Adresse : CS 72519 73025 CHAMBERY CEDEX .

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

☒ immeuble collectif

☐ appartement individuel

☐ cadre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² 265 RUE ORADOUR SUR GLANE 73000 CHAMBERY

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ cadre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cocher, les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chambéry le 20/12/2021

Signature du client ou de son représentant :

Le Directeur Général,
Nicolas GIGOT

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.